



Une fois encore, j'insiste sur la nécessaire observation des décisions prises par le corps préfectoral concernant l'interdiction du brûlage valable sur toute l'année.



Le ramassage des ordures ménagères assorti au tri mis en place au niveau de la Mairie devrait suffire pour garantir la propreté de notre Commune. Malheureusement, j'ai eu à constater des débordements inadmissibles qui sont autant d'incivilités que l'on doit sanctionner dans l'intérêt du bien commun.

Commémoration 11 Novembre



Le 11 Novembre dernier a eu lieu la commémoration de la Victoire, de la Paix et l'Hommage à tous les morts pour la France, la cérémonie s'est déroulée en la présence de M. Le Maire, des Conseillers Municipaux et de quelques concitoyens. Nous avons été très touchés de la présence d'enfants de CHEISSOUX. Deux d'entre eux ont déposé une gerbe. Nous remercions les parents de les y avoir autorisés.



Pour la période du 20 au 24 Décembre 2021

Lundi au Vendredi
10h30 à 12h30

25 au 31 Décembre 2021

La Mairie sera fermée
N'hésitez pas à vous retourner vers
M. Le Maire & les Conseillers Municipaux
si besoin

Nous rappelons également que la traversée du bourg, tout comme celle de nos hameaux ne ressemble en rien à un circuit de Formule 1. Aussi convient-il de respecter scrupuleusement les limitations en vigueur. Pensons aux personnes âgées et aux enfants.



Colis des Aînés



M. Le Maire et les Conseillers Municipaux ont débuté la distribution des colis des Aînés pour les personnes âgées de plus de 70 ans.



Samedi 18 Décembre, la crèche a été installée dans notre Chapelle. Tous nos remerciements à Marie-Pierre, Gaynor, Catherine, Manon, Anaé et Célian pour leur participation.



Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi au Vendredi
8h30 à 12h30
Samedi
10h30 à 12h30



Toute l'équipe du Conseil Municipal
vous souhaite de Joyeuses Fêtes



Lettre d'Information Décembre 2021

Madame, Monsieur, mes chers concitoyens,

En cette fin d'année toute proche, une fois n'est pas coutume, je tiens avant toute chose à vous présenter mes vœux les plus sincères de santé, de réussite et de bonheur.

Cette année encore, j'ai décidé de surseoir à la cérémonie de présentation des vœux à la population, COVID oblige !...

2021 ne laissera pas un souvenir très réjouissant dans nos mémoires, plutôt une impression d'inachevé.

La COVID perdure sous forme de variants et personne n'est en capacité d'en prévoir le terme.

Je sais les interrogations de beaucoup, les hésitations de certains et l'inquiétude, voire la peur qui s'instaure dès lors que l'homme est incapable d'expliquer les phénomènes auxquels il est confronté.

Cette situation impacte notre quotidien bien plus qu'on ne l'imagine. L'absence de vie sociale, la très forte diminution voire la disparition des moments de convivialité agissent y compris sur le comportement des personnes.

Aussi assiste-t-on, même en milieu rural, à une augmentation très sensible de tension, d'incompréhension, d'agression tant physiques que verbales.

Banaliser ces comportements reviendrait à désacraliser les valeurs de la République, ce qui mettrait notre société en danger.

Ce n'est qu'en répondant collectivement par des actes de patience, de tolérance, d'humanité et de solidarité que nous verrons le bout de ce tunnel bien long !

Notre commune n'échappe malheureusement pas à cette réalité. Notre équipe technique enregistre un taux d'absence chronique et récurrent qui nous oblige à différer les travaux les plus importants que nous avons programmés.

Les éternels insatisfaits, partisans du « je veux et j'exige » ne sont pas avares de commentaires les plus acides qui soient.

Sommaire :

- Édito du Maire
- Travaux en cours
- École RPI
- Démarchage
- Le Chanvre
- Collecte de mémoire
- Accompagnement numérique
- FNATH
- Rappels divers
- Colis Aînés
- Commémoration
- Chapelle St Antoine



Nous contacter :

Mairie
2 Route de Peyrat le Château
87460 CHEISSOUX
05 55 69 50 54
mairiecheissoux@wanadoo.fr
Site : www.cheissoux.fr

Horaires :

Du Lundi au Vendredi
de 8h30 à 12h30
Le Samedi de 10h30 à 12h30

Le Comité de rédaction est composé de M. Le Maire et de Conseillers Municipaux

Ces donneurs de leçon qui ont toujours des solutions a posteriori, participent du climat délétère que la Covid accroît par ailleurs. Je reste sourd face à cette cacophonie qui, loin de nous rassembler, nous divise un plus encore.

Je comprends la légitimité des demandes d'amélioration du service proposé au public mais je sais aussi le coût qui l'accompagne.

Nous ne possédons pas de baguette magique. Nous nous employons seulement à répondre aux aspirations légitimes mais nous devons également veiller à l'équilibre de nos finances, exercice de plus en plus délicat.

Comme toujours, c'est avec écoute, analyse, consultation des avis autorisés que nous arrêtons nos décisions de façon à répondre au plus près des demandes, toujours dans l'intérêt général.

Nous vous assurons, mes chers concitoyens, qu'en 2022, comme par le passé, avec mes collègues, nous consacrerons toute notre énergie à répondre avec le plus de pertinence possible à l'ensemble de nos problèmes.

Enfin, nous sommes attentifs à celles et ceux qui souffrent le plus souvent en silence. Nous ne les oublions pas et nous restons à leur disposition pour toute intervention qu'ils jugeraient nécessaire.

Avant de conclure je veux une fois encore remercier mes collègues et le personnel communal sans l'aide desquels, j'aurai bien du mal à assumer la tâche que vous m'avez confiée

A toutes et tous nous souhaitons que 2022 vous apporte la sérénité suffisante et l'espoir qui va avec pour découvrir et apprécier le secret de ces petits moments de bonheur.

Thierry MENUCELLI



SITUATION DES TRAVAUX EN COURS

Les travaux de voirie sur la route du Grand Pré, la Route du Fondreau, un tronçon du Chemin des Suais après une phase de préparation sont reportés au Printemps car les conditions n'étaient pas réunies pour que l'entreprise puisse nous garantir des travaux de qualité.

Le dossier sécurité routière avec actualisation de la signalisation et sécurisation de la traversée du bourg poursuit son évolution par une expertise des services de l'ATEC 87 (Agence Technique de la Haute-Vienne). Par ailleurs une part des travaux de rénovation sur la maison sise au 15 Chemin d'Auriat sont achevés.

Nous avons également dû reporter les travaux d'adduction d'eau prévus à la Texonnière. Concernant le même dossier, la clôture du captage est en voie de réalisation.

Remerciements à nos partenaires qui nous permettent la réalisation des travaux que nous programmons. L'État, le Conseil Départemental auxquels s'ajoutent en fonction de la nature des besoins, le Conseil Régional, le Parc et le PETR.



La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétence. Les collaborateurs juristes **reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent et entreprennent** avec eux les **démarches** nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, reconnue d'utilité publique depuis 2005, fête ses 100 ans cette année.

Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.

3 juristes vous reçoivent, vous écoutent, vous conseillent, vous accompagnent, vous défendent et entreprennent avec vous les démarches nécessaires afin de faire valoir vos droits dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...-).

- **Les bénévoles de la section FNATH 87 à COUZEIX**
Monique BOURDIER, présidente de la section, 06 74 44 45 69
Jean-Paul FISTRE, trésorier de la section, 05 55 39 38 95
- **Le groupement départemental FNATH 87**
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h :
6 Avenue du Président Sadi Carnot - 87350 PANAZOL
05 55 34 48 97
fnath.87@orange.fr
www.fnath87.org



La Communauté de communes des Portes de Vassivière s'engage dans l'accompagnement vers le numérique pour tous.

Face aux usages grandissants du numérique dans notre vie quotidienne, la nécessité d'être autonome dans l'utilisation des outils informatiques devient urgente.

Julien PENARD, conseiller numérique nouvellement arrivé et rattaché au réseau des bibliothèques des Portes de Vassivière, a en charge de mettre en place des ateliers, individuels ou collectifs et des ateliers thématiques dans chacune des communes de l'intercommunalité.

Ces ateliers auront lieu dans les bibliothèques disposant d'un espace multimédia, à savoir Eymoutiers, Peyrat le Château, Bujaleuf et prochainement Nedde, mais également dans les mairies des autres communes, pour être au plus près de chacun (Augne, Beaumont du Lac, Cheissoux, Doms, Saint Amand le Petit, Saint-Anne-Saint-Priest, Saint-Julien le Petit et Rempnat).

Vous pouvez vous rapprocher de l'une des bibliothèques ou de votre mairie si vous êtes intéressés. Un questionnaire est à votre disposition pour évaluer vos besoins.

Le conseiller numérique a pour mission de vous aider :

- Dans la prise en main d'un équipement informatique (ordinateur, tablette, smartphone)
- Dans la maîtrise des services numériques (navigation internet, gestion d'une adresse mail, découverte de logiciels et applications.
- Pour échanger avec vos proches (messagerie, réseaux sociaux, logiciel de communication)
- Dans l'utilisation des opportunités du numérique (recherche d'emploi, scolarité des enfants, déposer une annonce, achat et paiement en ligne ...)
- Dans l'apprentissage des « bons usages » (sécuriser vos connexions internet, protéger vos données personnelles ...)
- Dans la sensibilisation aux dangers des outils numériques et à l'éducation aux médias.

Julien PENARD, originaire de Tulle en Corrèze, a exercé le métier de dessinateur-projeteur dans un bureau d'étude, pendant 8 ans à Toulouse. Il a également travaillé dans une épicerie solidaire. Désireux de mettre son expérience au service des autres, il est chargé de mettre en place des ateliers, afin de permettre à chacun d'être plus autonome avec les outils numériques.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES DE VASSIVIÈRE
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
5 rue de la Liberté - 87120 Eymoutiers
Tél. 05 55 69 21 97 - www.cc-portesdevassiviere.fr



ÉCOLE DE NOTRE RPI BUJALEUF - CHEISSOUX - SAINT JULIEN LE PETIT

Ce mardi 14 décembre 2021, Fabienne BALUSSOU, préfète de la Haute-Vienne, a signé la convention constitutive du « Territoire Éducatif Rural » de la communauté de communes des Portes de Vassivière, en présence de Jacqueline ORLAY, directrice des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de la Haute-Vienne, d'Annick MORIZIO, vice-présidente du conseil départemental de la Haute-Vienne et de Mélanie PLAZANET, présidente de la communauté de communes Portes de Vassivière et maire d'Eymoutiers. Sont également signataires de la convention : Jean-Michel BIDAUD, maire de Bujaleuf, Thierry MENUCELLI, maire de Cheissoux, Monique LENOBLE, maire de Nedde, Dominique BEAUDEMONT, maire de Peyrat-le-Château et Michel CHADELAUD, maire de Saint-Julien-le-Petit.



Les Territoires éducatifs ruraux (TER) constituent un réseau de coopérations autour de l'École comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles, et vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même. Ils favorisent le diagnostic partagé des atouts du territoire (offre scolaire, équipements culturels et sportifs, projets éducatifs, ...) et permettent d'améliorer la lisibilité, la complémentarité et l'efficacité des actions conduites. Les TER constituent un levier du développement de l'offre éducative, dans le cadre d'un partenariat renouvelé et renforcent ainsi l'attractivité du territoire pour les personnels et les élèves et la coopération entre les écoles.

Le programme « Territoire Éducatif Rural » vise à renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Il s'agit de trouver pour chacun des solutions appuyées sur une stratégie adaptée aux territoires, accompagnée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.



De plus, le mercredi 15 Décembre, la Présidente de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, Mme PLAZANET Mélanie ainsi que le Président de la CAF de la Haute-Vienne, M. DEBOURG Thierry, ont co-signé la Convention du Territoire Global. Cette convention porte l'ambition d'un cadre politique de référence concernant plusieurs champs d'intervention communs tels que l'accueil des enfants à tout âge, l'accompagnement à la parentalité ou encore l'animation de la vie sociale.



DÉMARCHAGE, INVITATION A VENIR RETIRER UN CADEAU :

SOYEZ VIGILANT !

Vous avez été démarché ou vous pourriez faire l'objet d'un démarchage, quelques rappels pour ne pas être victime d'un démarchage abusif.

Secteurs concernés : la rénovation énergétique (isolation, moyen de chauffage...), l'amélioration de l'habitat (baignoire remplacée par une douche / nettoyage de toiture / traitement de charpente), l'ameublement et les produits de bien-être (litterie, fauteuils ayant des vertus pseudo médicales, produits de soin et beauté), les produits alimentaires (fruits et légumes, biscuits vendus en porte à porte ou en vente au déballage) ...

Méthode : les appels téléphoniques, le porte à porte, la sollicitation dans une galerie marchande, les invitations téléphoniques ou par courrier à venir retirer un cadeau...



ATTENTION !

- Ne signez rien le jour-même (ni un bon de commande, ni un bon de passage, ni un dossier de demande de subvention ou tout autre document papier ou sur tablette - ordinateur).
- Prenez le temps de lire, à tête reposée et une fois le vendeur parti, l'intégralité du document, même s'il vous dit que les travaux doivent être réalisés en urgence.
- Prenez conseil auprès de votre entourage (familles, voisins, aides à domicile...).
- Si possible, faites-vous assister d'un tiers de confiance lors de la visite.
- Demandez plusieurs devis afin de comparer les prix en sollicitant plusieurs entreprises.
- Ne versez aucun acompte et ne donnez pas vos coordonnées bancaires (RIB) au professionnel le jour de la signature du bon de commande à votre domicile.
- La signature d'un bon de commande ou d'un devis vaut acceptation des travaux par le consommateur.
- Si néanmoins un document est signé, sachez que vous disposez d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la signature de la commande (faites valoir ce droit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'entreprise).

Si vous avez un doute, ne restez pas seul. Contactez les services de la mairie, de la gendarmerie, de la police ou de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), par téléphone au 05-19-76-12-00 ou par courriel à l'adresse suivante : ddetspp-ccrf@haute-vienne.gouv.fr.

LE CHANVRE

On parle beaucoup en Creuse de la possible introduction de la culture du cannabis thérapeutique (cannabis sativa indica). Il est amusant de penser que cette culture pourrait prendre dans le paysage la place qu'occupait il y a 150 ans, à peu près partout dans la région, son cousin le chanvre agricole (cannabis sativa sativa). A l'époque où les villages vivaient quasiment en autarcie, chacun en effet produisait son fil.



Las Bargas »

Les plantations ou chènevières, exigeantes en fumure, étaient situées près de la maison, d'autant qu'il fallait les surveiller lors de l'épiage, les oiseaux étant friands des graines. Après la fauche, les tiges étaient mises à rouir dans l'eau (on retrouve l'importance des pêcheries) puis séchées au four (on profitait de la fin de la journée de pain quand il n'existait pas de four spécial). Il fallait ensuite écraser les tiges avec les broies (las bargas) pour séparer la partie textile de l'écorce fibreuse qui servait à allumer le feu. La fibre était enfin peignée pour isoler la partie fine que l'on pouvait filer (le brin), de l'étope (la filasse).

Les fibres textiles elles-mêmes étaient triées selon leur qualité : les plus fines pour le linge de corps et de maison, les moyennes pour les sacs et les plus grossières pour les cordages. Le filage était réalisé à la quenouille. Le fil obtenu était mis en écheveau en attendant la venue du tisserand qui se déplaçait de village en village avec son métier. On obtenait de fait des pièces de tissu peu larges (environ 90 cm) ce qui explique que les vieux draps de chanvre que vous trouvez soient tous constitués de deux bandes de tissu assemblées.

Le chanvre limousin était peu prisé et n'avait donc qu'une utilisation locale mais fondamentale pour la population, d'autant que c'était une culture non soumise au partage dans les baux de métayage. C'est pourquoi chacun essayait d'en cultiver un peu.

Maryanick & Christian CHAMPAUD

COLLECTE DE MEMOIRE CHEMINS DE FER (TRAIN ET TRAMWAY)

et ancien tramway départemental) sur les 34 communes du Pays Monts et Barrages.

Objectif ? Créer une exposition pour l'été 2023.

Julie GRÈZE vous rencontrera, à Bujaleuf ou chez vous. Les documents seront empruntés pour être numérisés, puis rendus avec une fiche d'autorisation d'utilisation pour l'exposition voire publication, utilisation durant des animations...



Labellisé « Pays d'art et d'histoire » par le Ministère de la Culture depuis 1999, le Pays Monts et Barrages a pour vocation de valoriser les patrimoines des 34 communes de son territoire (autour d'Eymoutiers, Châteauneuf-la-Forêt et Saint-Léonard-de-Noblat), afin de les porter à la connaissance de tous les publics (habitants, touristes, jeunes) par le biais de visites guidées, ateliers pour les jeunes, projets scolaires (de la maternelle au lycée), accueil de groupes toute l'année, expositions, publications... Cela implique un travail permanent de recherche et de documentation sur l'histoire et ce territoire.

Contact : Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages - 05 55 69 57 60
mediationpahmb@gmail.com - www.pahmontsbarrages.fr